

EXTRAIT DE DELIBERATION N°1

CFVU DU 20 MARS 2025

- Nombre de membres en exercice : 21
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de membres représentés : 1
- Quorum : 11

Relevé des délibérations de la CFVU du 05.12.2024

Les membres de la CFVU approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations de la CFVU du 5 décembre 2024 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 16
 - **Pour** : 16
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 20 mars 2025

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE ÉTUDIANTE DE
SUPMICROTECH

Séance du jeudi 5 décembre 2024 – 14 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émergence ci-après.

La séance est ouverte par le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante. Il fait état des membres présents et des procurations. 15 membres sont présents et 1 membre est représenté. Le quorum (11 membres) est atteint.

Le Directeur adjoint propose de commencer la séance par un tour de table afin que chacun puisse se présenter pour cette première session de l'année scolaire 2024/2025.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DE LA CFVU DU 3 OCTOBRE 2024**

En l'absence de remarque, le Directeur adjoint soumet l'approbation du relevé de délibérations de la CFVU du 3 octobre 2024 au vote.

Les membres de la CFVU approuvent le procès-verbal des délibérations de la CFVU du 3 octobre 2024 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 15 ; suffrages exprimés : 16)

➤ **AVIS SUR LES FINANCEMENTS CVEC - APPEL A PROJETS DE NOVEMBRE 2024**

Le Directeur adjoint indique que le montant disponible des crédits CVEC est de 32 384 €. Il rappelle que ces crédits sont relatifs au nombre d'étudiants inscrits (704 élèves), redevables de la CVEC. Un appel à projets a été lancé à l'automne 2024 suite auquel la commission CVEC s'est réunie le 21 novembre pour analyser les projets proposés. 37 projets ont été étudiés pour un montant total des demandes de 61 342,90 €.

Monsieur Pierre Grailhe rejoint la séance en tant qu'invité sans droit de vote.

Suite à l'étude des dossiers, la commission CVEC a fait une proposition que le Directeur adjoint présente. Les membres de la CFVU doivent émettre un avis sur cette proposition. La décision finale d'affectation des crédits appartient au Directeur de l'École.

Parmi les 37 dossiers, 25 ont été retenus pour un montant de 27 882 €.

Le Directeur rappelle une règle de répartition des crédits CVEC dans un établissement, à savoir que, sur l'ensemble du montant annuel, au minimum 15 % doivent être affectés à la médecine préventive et au minimum 30 % doivent être affectés à un appel à projets. Une autre condition, rappelée par le CROUS, est que les fonds doivent être adressés à la totalité des élèves (et non pas uniquement aux membres des associations). Par ailleurs, les porteurs de projets doivent établir un bilan financier et un document présentant les actions menées, transmis au CROUS en fin d'année. Le Directeur adjoint rappelle que, en principe, tous les objets financés par l'intermédiaire des fonds doivent porter un macaron "financé CVEC".

Le Directeur adjoint affiche le tableau synthétique de l'appel à projets. Aux 27 882 € de crédits proposés s'ajoutent les 15 % destinés à la médecine préventive ainsi qu'une part consacrée à des actions telles que la sensibilisation aux VSS et le dispositif "Apsytude" (consultation d'un psychologue possible tous les jeudis après-midi). Certains projets CVEC accordés ont en lien avec la médecine préventive.

Il est rappelé que le bilan attendu devra être sérieusement établi, présentant les dépenses réelles. Un appel à vigilance est fait sur le choix de la qualité du matériel acheté. La commission sera vigilante sur ces points.

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur les propositions de financements des projets CVEC.

Les membres de la CFVU émettent un avis favorable sur le financement CVEC relatif à l'appel à projets de novembre 2024 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 15 ; suffrages exprimés : 16)

➤ **AVIS SUR LE PROCESSUS DES CREDITS CVEC 2025**

Le Directeur adjoint indique que le processus présenté sera applicable à partir de 2025. Une proposition de formulaire de dépôt de projet CVEC ainsi qu'une proposition de constitution de la commission CVEC ont été joints aux documents préparatoires.

Le Directeur rappelle l'objectif de la CVEC qui se veut favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des élèves de SUPMICROTECH et conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé. Grâce à la CVEC, les étudiants pourront aussi développer des actions comme la rénovation de la politique de prévention et l'amélioration de l'accès aux soins des élèves, le renforcement de l'accompagnement social des élèves, le développement de la pratique sportive, la diversification des projets artistiques et culturels, l'amélioration de l'accueil des élèves.

Il est proposé de formaliser davantage la commission CVEC. Le service de la Scolarité et Vie de l'Élève (SVE) conviera les membres à la commission. Cette dernière sera présidée soit par le Directeur adjoint à la Formation et à la Vie de l'élève ou à défaut par un de ses adjoints. A l'issue de la commission, le SVE transmettra la proposition de répartition des fonds aux membres de la CFVU pour délibération quant à l'affectation des sommes.

La commission CVEC sera constituée de membres de plein droit (avec vote) et de membres invités (sans vote). Les membres de droit seront désignés parmi les personnels (4 sièges) et les étudiants (4 sièges) pour un mandat d'une année. Les sièges seront occupés par le Directeur à la Formation et à la Vie de l'élève, le chargé de mission FISE/FISA, le chargé de Mission Vie de l'élève, le responsable du service SVE ou son adjointe, le Président du conseil des élèves, 1 élève élu du CA et désigné par les élèves du CA, 1 élève élu de la CFVU et désigné par les élèves de la CFVU, 1 élève représentant des associations d'élèves désigné parmi les membres du bureau du BDE et du BDS. La commission CVEC sera présidée par le chargé de mission Vie de l'élève. Les membres invités, ayant un avis consultatif, seront la Directrice du CROUS ou sa représentante, des personnes expertes pouvant être invitées selon les thématiques des projets.

Concernant la gestion des fonds, le produit de la CVEC sera affecté *a minima* pour 15 % au financement de la médecine préventive, et pour 30 % minimum au financement des projets portés par les élèves. Le restant fera l'objet d'une répartition élaborée par la commission CVEC, soumise à l'approbation de la CFVU. Les projets pourront être des projets dits "établissements" permettant le financement de matériel destiné aux étudiants ou à l'École.

Un porteur de projet devra être désigné. Ce dernier sera responsable de l'exécution du projet et s'engagera à mener le projet à son terme dans une période couvrant l'année scolaire. Un bilan financier sera fourni par le porteur et transmis à la CFVU.

En termes de calendrier, plusieurs étapes sont proposées :

- première réunion en mars-avril de l'année N : lancement de la campagne de l'appel à projets
- deuxième réunion en mai de l'année N : classement et accords des projets
- réunion CFVU en juin de l'année N : avis sur les projets retenus
- en janvier de l'année N+1 : fonds alloués par le CROUS

- troisième réunion CVEC en juin de l'année N+1 : préparation du bilan des projets et point sur les reliquats pour report éventuel des fonds
- réunion CFVU en octobre de l'année N+1 : avis sur le bilan définitif de l'année N

Une discussion s'ensuit, notamment sur l'appel à projets de printemps. Le Directeur adjoint mentionne que le calendrier proposé a un objectif sous-jacent, à savoir que les projets soient menés à leur terme. Le cadrage est proposé afin que la CVEC serve aux étudiants à 100 %, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il est précisé que le reliquat de la CVEC, qui revient à l'Établissement et restant à destination des élèves, est indiqué par une ligne spécifique sur le budget voté par le CA.

La communication autour de la campagne des projets CVEC s'avère nécessaire, notamment auprès des étudiants. Un point de vigilance est émis sur la transmission des informations.

Un projet peut être mené par un ou deux porteurs (maximum), l'idée étant qu'il y ait un intermédiaire identifié. **Ce point est modifié dans la proposition de processus.**

Le Directeur adjoint demande l'avis des membres de la CFVU sur le processus des crédits CVEC 2025 présenté.

Les membres de la CFVU émettent un avis positif sur le processus des crédits CVEC 2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Votants : 15 ; suffrages exprimés : 16)

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Le Directeur adjoint mentionne qu'une question a été reçue en amont de la séance. Au préalable, le Directeur adjoint appelle aux questions.

Une remarque est faite sur le manque de préparation des étudiants aux stages, particulièrement pour les premières recherches. Il est demandé si un accompagnement peut être envisagé. Ce sujet pourra être abordé dans une prochaine CFVU. Le Directeur adjoint rappelle qu'il existe déjà des aides, comme le dispositif "cap carrière". Le Directeur propose de poser la réflexion en partant de ce dispositif et d'étudier la possibilité de le faire évoluer. Ce point sera discuté ultérieurement. Un groupe de travail pourra être mis en place. Des échanges entre les étudiants, organisés par le CE, peuvent être également mis en place.

Le Directeur adjoint prend acte de faire un bilan sur ces questions et en discuter lors d'une prochaine CFVU.

La question posée en amont de la séance concerne le PPI, Plan Pluriannuel d'Investissement. Le Directeur adjoint rappelle que le PPI intègre des investissements conséquents (supérieurs à 30 000 €). Les crédits pédagogiques intégrés au PPI sont votés au mois de mars du début du PPI pour les 5 années suivantes, mais sont réévalués chaque année. Une problématique se pose sur le fonctionnement, car les dialogues budgétaires se font au mois d'octobre pour une mise en œuvre l'année suivante. Un décalage de phase est donc constaté.

Le Directeur adjoint propose une modification du calendrier du PPI en décalant dans le temps les dialogues concernant le PPI (au lieu d'en discuter en même temps que les crédits récurrents). Il est suggéré de décaler l'appel à projets PPI en mai (ou en septembre) et que les dialogues soient menés à la CFVU du mois d'octobre. Le mois de mai sera privilégié.

Le Directeur adjoint indique qu'il n'y a pas nécessité de vote, mais ils demandent l'accord de principe des membres de la CFVU pour modifier le calendrier du PPI.



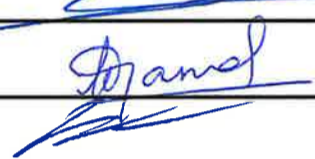
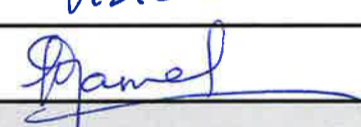
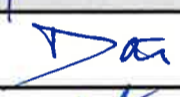








Les étudiants émettent une remarque sur le choix de la date de partiels le vendredi précédant les vacances de Noël. Les forums sont mis en avant ainsi que le prix des billets de train pour la demande de déplacer les partiels et les cours du vendredi après-midi. Plusieurs contraintes existent rendant difficiles ces modifications. Le Directeur adjoint prend acte d'étudier la question.

Le Directeur adjoint remercie les participants et clôture la séance.

La séance est levée à 16 h 30.

**LISTE D'EMARGEMENT DE LA CFVU DE
SUPMICROTECH**

📅 **le Jeudi 5 décembre 2024 - 14h30**

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe		
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		visio.
SKEET-BURE Sarah	Excusée Procurator à S.G.NAMAH	
BERNARD Daï		
CABAT Cloé		
CAILLOUX Mathieu		
LEIBER Charlène		
MARQUANT Eléonore		
OLIVIERO Victor		
ROY Paul		
TEBIB Shani		
ASSIER Luc		
CAPDET Sarah		
RICOCHON Solenne		visio
VERNIER David		
CAGNE Laurent		
MANGENOT Laurence	Excusée	
MOUTURIER-GRILLOT Delphine	Excusée	
VARESCON Firmin		
MAUPIN David		
ROBERT Eric		